

GOTTLIEB, Gidon. *Nation Against State : A New Approach to Ethnic Conflicts and the Decline of Sovereignty*. New York, Council on Foreign Relations Press, 1993, xiii et 148p.

Stanisla Kirschbaum

Volume 26, Number 1, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703433ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703433ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Kirschbaum, S. (1995). Review of [GOTTLIEB, Gidon. *Nation Against State : A New Approach to Ethnic Conflicts and the Decline of Sovereignty*. New York, Council on Foreign Relations Press, 1993, xiii et 148p.] *Études internationales*, 26(1), 185–187. <https://doi.org/10.7202/703433ar>

l'espace mondial. Dans ce sens, le marché serait plus fonctionnel que les relations diplomatico-stratégiques conventionnelles. Le migrant est assimilé à un bien géré selon les règles des marchés. Le migrant est ici perçu comme acteur alors que M. Termote réintroduit les rationalités collectives. Il montre que le paradigme du marché est insuffisant, l'impact des flux migratoires doit être appréhendé à travers la diversité des situations régionales et locales.

A. Prujiner outrepassa aussi les conclusions de Hollifield, car le migrant n'existe pas sans l'État dont il reçoit identité et nationalité. C'est l'État qui donne accès à la citoyenneté : ce droit gouverne aussi celui de l'expulsion. Cependant, il faut noter que les démocraties libérales reconnaissent au migrant un droit de recours. L'observation sociologique de R. Leveau complète l'exposé de Prujiner même si l'étude de cas est limitée aux pays du Golfe. Ainsi, «au-delà de ce que le droit lui assigne, le migrant est ce qu'il choisit d'être, et dans de nombreux cas, il s'identifie au pays d'accueil».

Pour la géographe M. F. Durand, les réseaux migratoires participent à la formation d'un système spatial mondial au sein duquel prolifèrent logiques d'interdépendance et échanges. Leur nature structurante limite la nature aléatoire des décisions de migration. De plus, il faut relativiser le concept centre-périphérie car les déplacements migratoires démultiplient les lieux et les moments de passage. Finalement, C. Wihtol de Wenden pose la question des droits de l'homme comme instrument de protection des populations immigrées

à condition qu'ils intègrent les questions de culture, d'identité propres à ces populations. C'est dans ce heurt entre droit et culture que se situe «l'aspect le plus remarquable de la dissolution par les flux migratoires des logiques de l'État».

Cet ouvrage bien écrit, présenté dans une collection attrayante, à prix modique, intéressera les chercheurs et étudiants en sciences sociales car il les aidera à mettre à jour leurs connaissances sur les migrations internationales d'une manière originale.

Jean-Pierre THOUÉZ

*Département de géographie  
Université de Montréal*

### **Nation Against State: A New Approach to Ethnic Conflicts and the Decline of Sovereignty.**

GOTTLIEB, Gidon. *New York, Council on Foreign Relations Press, 1993, xiii et 148p.*

La fin de la guerre froide a provoqué diverses réactions sur l'avenir des relations internationales : il y avait au tout début l'euphorie de voir le communisme imploser, marquant ainsi la victoire du système démocratique et de l'économie du marché ; Francis Fukuyama annonçait la fin de l'Histoire et le président américain George Bush le début d'un nouvel ordre mondial. Puis apparaissaient les premiers doutes et la reconnaissance qu'une période d'incertitude débutait mais que les Nations Unies pouvaient prendre la relève. Depuis, commentateurs et analystes sont passés au stade où ils acceptent la persistance d'un certain désordre dans le système international et sont à la recherche de ses causes afin de proposer des solutions.

L'ouvrage de Gidon Gottlieb représente une analyse intelligente et pondérée d'une des causes des conflits actuels, la tension entre nation et État. Dans son essai il propose des solutions à cette tension et c'est cet aspect qui en fait sa richesse.

De ses cinq chapitres, trois sont consacrés à l'analyse de la situation actuelle, en examinant d'abord les changements dans le système international, puis la question du décroissement en importance du concept de la souveraineté et enfin la question de l'intervention étatique dans les conflits étrangers. Un chapitre examine des foyers de conflit comme l'Irlande du Nord, Chypre, l'ex-Yougoslavie, les Kurdes et l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la conclusion constitue le dernier chapitre. Ce n'est pas un ouvrage de recherche, donc il y a très peu d'exemples historiques et le gros de l'argumentation se base sur la situation depuis la chute du communisme. L'analyse est néanmoins docte mais aussi destinée principalement au public américain, car beaucoup des propos de l'auteur ont pour objectif d'aider le gouvernement et l'opinion publique américains à développer une politique étrangère capable de répondre aux défis de la nouvelle situation.

Comme l'indique le titre, c'est la nation qui lance un défi à l'État moderne. Le chapitre sur le décroissement en importance du concept de la souveraineté explique comment le système international s'est vu modifier par des revendications nationales dont quelques-unes ont eu raison des États dans lesquels elles se manifestaient notamment l'Union soviétique, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie. Gottlieb examine le concept d'auto-

détermination et propose que le système international actuellement basé sur des États dits souverains ne soit pas remplacé par celui de nations, mais plutôt augmenté par elles. Comme il écrit: «La question à laquelle les États-Unis et le reste du monde doivent faire face est de savoir si cette place [que revendiquent les nations] peut être trouvée seulement par la création de nouveaux États territoriaux ou si d'autres formes de nationalité (*nationhood*) à caractère non territorial peuvent être créées aux côtés des États traditionnels du système international» (p. 29).

L'auteur propose d'une part que les organisations internationales jouent un rôle dans la recherche de solutions. Il est intéressant de noter que Gottlieb ne mentionne pas du tout l'Agence de coopération culturelle et technique, secrétariat de la Francophonie, organisation internationale qui a déjà fait un pas dans cette direction en admettant à part entière les provinces canadiennes du Québec et du Nouveau-Brunswick. Une autre solution qu'il propose est la création de *patries* nationales (*national home regimes*), notamment pour les nations dispersées dans plusieurs États, comme les Irlandais et les Kurdes. Enfin il suggère que des arrangements territoriaux fonctionnels soient développés, notamment dans les situations où un territoire abrite dans un petit espace plusieurs groupes nationaux ou ethniques.

Le chapitre sur les interventions dans les conflits étrangers est surtout un examen de la situation actuelle en droit international public et les conditions politiques qui la justifient dans des foyers de conflit. Juristes et

spécialistes en organisations internationales y trouveront des arguments intéressants, notamment sur l'évolution de la sécurité collective depuis la chute du communisme.

Les solutions proposées par Gottlieb sont novatrices et provoqueront sans doute des réactions négatives, notamment en ce qui concerne leur mise en œuvre. Elles sont néanmoins un encouragement à la réflexion et c'est l'apport principal de l'ouvrage. Il mérite d'être lu par tous ceux qui s'interrogent sur l'avenir de la société internationale.

Stanislav KIRSCHBAUM

*Programme d'études internationales  
Collège Glendon, York University, Toronto*

### **Aftermath to the Gulf War: An Assessment of UN Action.**

JOHNSTONE, Ian. Boulder (Col.), Lynne Rienner Publishers, Inc., Coll. «Occasional Paper Series», 1994, 84p.

À un moment où le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales va croissant, ce volume lève une partie du voile sur certains problèmes auxquels se trouve confrontée l'ONU. L'auteur nous livre un récit détaillé de la «petite histoire» de la résolution 687 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a établi les conditions d'un cessez-le-feu officiel avec l'Irak au lendemain de la guerre du Golfe. Cette résolution imposait des obligations considérables pour ce pays notamment au sujet de l'inviolabilité de ses frontières avec le Koweït, de l'élimination de ses armes de destruction massive et de la création d'un fonds pour la réparation des dommages de guerre. Bien que s'attardant

étroitement aux aspects légaux et administratifs de la résolution, le livre de Johnstone permet de tirer des leçons plus générales quant à de futures actions de l'ONU dans ce domaine.

Le chapitre deux retrace l'évolution des négociations qui ont mené à l'adoption du texte final, révèle l'existence de différences significatives dans les opinions des membres du Conseil de sécurité et examine les fondements légaux des exigences contenues dans cette résolution. Dans le chapitre quatre, l'auteur se penche sur les mécanismes innovateurs développés pour assurer la mise en application des obligations imposées à l'Irak. Par exemple, dans le domaine du désarmement, la collaboration entre l'ONU et l'Association internationale de l'Énergie atomique a créé un précédent en jetant les bases d'une coopération efficace entre le Conseil de sécurité et les agences impliquées dans le contrôle des armes de destruction massive. Le fonds de compensation s'est également avéré un outil flexible qui a pavé la voie à une solution équitable tout en évitant le démantèlement de l'économie irakienne, une situation qui aurait pu porter les germes d'un nouveau conflit.

Le chapitre cinq fait état des moyens utilisés pour contraindre l'Irak à se conformer à la résolution 687. On y apprend que le régime de sanction créé s'est avéré imparfait en raison de l'imprécision des conditions qui devaient être remplies pour que les sanctions soient levées. Cette ambiguïté a découragé l'Irak et occasionné une application plutôt poreuse des sanctions. Ainsi, le recours à des frappes aériennes par les États-Unis, la France, et la Grande-Bretagne en